

Novembre 2023

les Échos de Vaour



Bulletin d'informations du village de Vaour





Illustration de couverture :
Le Dandy Manchot

Rendez-vous sur le marché !

Chaque 1^{er} jeudi du mois,
venez rencontrer des
membres de l'équipe de
coordination municipale sur
le marché de Vaour.

Nouvel An

Vœux de Nouvel An
prononcés par la mairie
et l'équipe municipale :
ce sera le **dimanche 14
janvier 2024 à 12h**. Repas
partagé. Apportez vos
spécialités culinaires !



La Vaourette

Lettre d'informations municipales
du village de Vaour

**Vous souhaitez recevoir
notre lettre d'informations
électronique ? Rien de plus
simple !**

Rendez-vous en bas de la
page d'accueil de notre site
www.vaour.fr, et renseignez
votre adresse mail dans le
champ prévu à cet effet.

Autre moyen : nous en faire la
demande par mail à
communication@vaour.fr

Édito

« Un éditorial (parfois abrégé en "édito") est un genre journalistique qui donne à savoir la position ou le point de vue de l'éditeur ou de la rédaction d'un média sur un thème d'actualité. Il peut aussi servir à mettre en valeur un dossier publié dans le journal. Il est généralement signé par le rédacteur en chef mais peut aussi être confié à un représentant privilégié de la rédaction, appelé éditorialiste, ou autrefois billettiste ».

Voici la définition d'un édito.

Car oui, avant que l'on me demande de rédiger celui de ce numéro des Echos de Vaour, je n'en connaissais pas vraiment la définition.

Habituellement en charge du PLUi, j'ai d'abord pensé écrire à ce sujet. Une réunion publique a eu lieu à ce sujet le 23 octobre, animée par le bureau d'études Toponymy, qui n'a pas vraiment fait l'unanimité. Mais son compte-rendu sera bientôt disponible sur le site de la commune, je vais donc éviter les doublons.

Ce numéro des Echos étant celui de décembre 2023, j'ai ensuite naturellement imaginé écrire sur la beauté de l'hiver et la récente chute de neige sur le village, qui orne les branches de parures immaculées. Mais à l'heure où j'écris, nous sommes le 28 octobre et la température dépasse les 20 degrés. Raté.

J'aurais aussi pu amorcer l'un des passionnants articles que vous trouverez dans les pages de ce journal... S'en est suivi un long soupir, un regard perdu, et puis voilà, j'ai commencé à m'ennuyer.

J'ai bien essayé de faire tourner mon stylo sur le bout des doigts, comme le font les étudiants en quête d'inspiration, mais cela n'y fait rien. Je m'ennuie.

À ce moment, m'est apparue l'image de ce bon vieux Schopenhauer, ressuscité des abîmes de la philosophie germanique du 18^{ème}, et sa pensée : « Je désire ce que je n'ai pas, ce manque génère une souffrance. Mais une fois que j'ai ce que je désire, il n'y a plus de souffrance, car plus de manque. Ne reste qu'une chose : l'ennui ».

D'après ses dires, la vie ne serait donc qu'un éternel balancement entre souffrance et ennui. Quelle drôle de conclusion, non ?

Mais dis, Schopen-machin-chose, et si l'ennui devenait un petit moment à soi ? S'il devenait précieux ? Combien de parents répondent à l'enfant qui s'ennuie : « Profites-en » ? Comme si c'était un luxe réservé à l'innocence de l'enfance, et dont le monde des Grands nous prive.

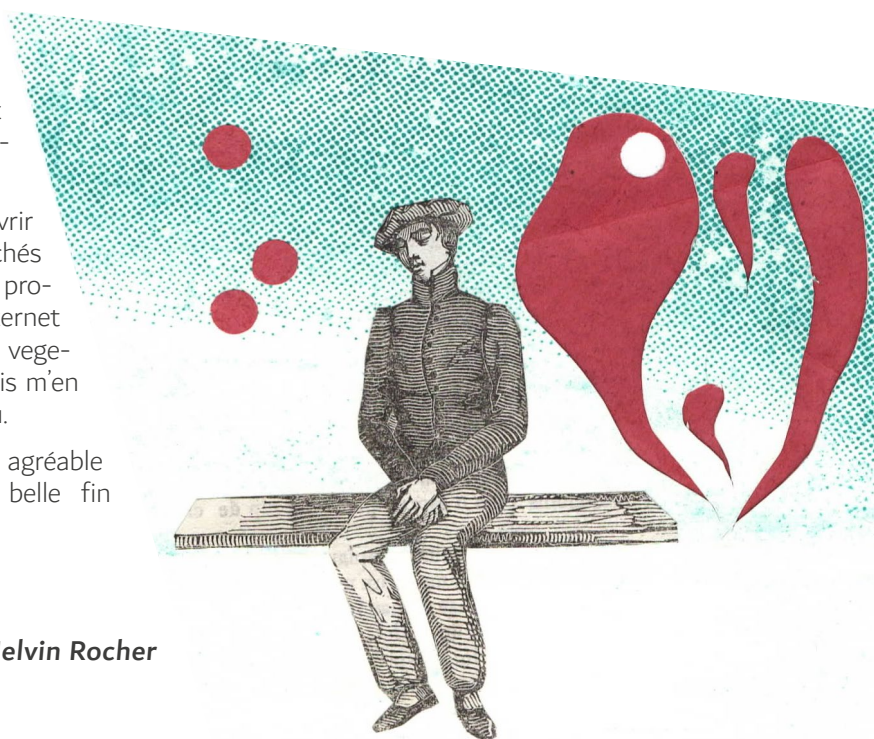
Et si l'on essayait de s'ennuyer avec le sourire ? Comme le point de départ de la curiosité et de la créativité ?

Alors, plutôt que d'ouvrir mon éternel mots fléchés ou de cliquer sur une proposition de vidéo internet titrée "How to cook a vegetarian couscous", je vais m'en aller m'ennuyer un peu.

Je vous souhaite une agréable lecture ainsi qu'une belle fin d'année.

Et dites... il a neigé ?

Melvin Rocher





Des nouvelles des projets plébiscités lors de l'Assemblée Citoyenne

Commission Gouvernance

Le 6 avril dernier, lors de l'Assemblée Citoyenne, les habitants présents ont choisi 9 projets qui leur semblaient prioritaires pour le village. Voici quelques nouvelles recueillies, d'initiatives portées par les habitants ou par des commissions municipales, autour de ces grands thèmes.

■ 1/ Travailler sur la problématique du transport

Il y a eu par le passé un projet de territoire proposant du "transport à la demande" (TAD) : si ce service existe toujours, il ne s'est pas avéré concluant sur le secteur... Dans le nouveau projet de territoire, notre Communauté de Communes tente d'améliorer le TAD, de promouvoir le covoiturage et les vélos électriques, etc.

D'autres initiatives sont les bienvenues !

Il existe un groupe "Telegram" sur lequel les habitants peuvent proposer ou demander du covoiturage, il est intitulé VF Covoit (pour "Vaour Family Covoit").

Cela fonctionne assez bien. Il est éventuellement possible d'installer Telegram sur les ordinateurs pour ceux qui n'ont pas de smartphone.

Pour plus d'informations, contacter Ignace : 06 28 35 81 59.

Un tableau papier va être affiché sous le préau à côté de la place du village avec des offres de trajets réguliers et les contacts des conducteurs.

Pour plus d'informations, contacter Julie : 06 09 01 93 42.

■ 2/ Végétaliser davantage le centre-bourg et planter des fruitiers sur les espaces verts communaux

Un "groupe projet" (relié à la commission Transition écologique) s'est constitué suite à l'Assemblée Citoyenne et il s'est déjà réuni plusieurs fois. L'actualité, c'est de créer un petit verger municipal au niveau des jeux d'enfants (en lien avec les enfants de l'école de Vaour) et des réflexions sont en cours concernant les jardinières et les plantations fleuries sur la place.

Pour plus d'informations, contacter Damien : 06 32 96 95 38.

Un groupe d'habitants a décidé de planter des arbres et des plantes au jardin de la



Commanderie (+ un arbre à chaque décès) : Les prunes bleues.

Ce groupe se retrouve tous les samedis matin avec des outils.

Pour plus d'informations, contacter Léonore : 05 63 56 39 71.

Un projet de verger communal est en cours.

■ 3/ Développer l'indépendance alimentaire (récupérer des surfaces agricoles, favoriser l'installation d'agriculteurs, etc.)

Suite à l'Assemblée Citoyenne, un groupe d'habitants s'est constitué sur ce sujet. Un Apéro Citoyens a eu lieu le jeudi 5 octobre dernier sur ce thème et a réuni une dizaine de personnes.

Un groupe de travail autour des productions alimentaires locales a vu le jour. Ce groupe est ouvert à qui souhaite le rejoindre. Son objectif est de développer et fédérer les différentes initiatives vaouraises sur ce sujet. Une réunion s'est déroulée le 8 novembre dernier, d'autres réunions sont à venir, sur une fréquence à définir ensemble.

Pour plus d'informations, contacter Laura : 06 82 73 63 87.

■ 4/ Mettre en place des ateliers de réparation, de recyclage et/ou créer une recyclerie, des lieux d'échange de connaissances et d'objets.

Il existe une ressourcerie sur Penne (vous pouvez en découvrir plus avec l'article dans ce même numéro).

Différents projets sont à l'étape de la réflexion, nous vous en dirons plus, plus tard !

■ 5/ Favoriser l'installation des artisans

Nous devons attendre le nouveau PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) pour savoir si la Z.A sera acceptée.

Il existe un collectif (Vaour et communes voisines) : Les ateliers del Bosc, créé autour des enjeux du bois, avec la volonté d'impulser une nouvelle manière d'interagir avec la forêt. Le collectif souhaite acquérir un bâtiment sur la commune de Vaour qui deviendra un lieu collectif partagé, permettant de mutualiser des ateliers, des outils, d'accueillir les gens intéressés par le bois, la forêt et ses enjeux.

Pour plus d'informations, contacter Les ateliers del Bosc : atelierdelbosc@riseup.net

Il y a un projet d'organiser sur Vaour une "rencontre de charpentiers" avec peut-être une réalisation collective à la Chèvrerie.

■ 6/ Rendre la circulation plus apaisée dans le centre bourg en repensant la traversée du village

L'urgence est de faire ralentir les véhicules : un radar a été installé (à l'entrée du village) au niveau de l'entrée du chemin du Muret. Nous attendons les retours chiffrés !

Un groupe projet "Traversée du Village" va être lancé.

Pour plus d'informations, contacter Nathalie : 06 51 83 15 37.

■ 7/ Rénover/repenser le revêtement de la place du village et son aménagement

Un groupe projet lié à la commission "Aménagement" se crée en vue de ce projet :

Pour plus d'informations, contacter Melvin : 06 37 33 53 34.

Les deux derniers thèmes ci-dessous seront mûris dans les mois à venir.

Si vous souhaitez vous investir dans l'un de ces projets, n'hésitez pas à contacter la Commission transition écologique : transition-ecologique@vaour.fr

■ 8/ Créer un espace "déchets verts" communal, avec transformation des déchets verts en broyat pour l'usage collectif et individuel

■ 9/ Mettre en place une Régie communale visant l'autonomie énergétique

Claire Davienne



Nouveau : le cabinet de soins a déménagé place du Coq !

■ Pourquoi ?

En 2019, la Maison du Causse a ouvert ses portes. Différents utilisateurs s'en partagent aujourd'hui les locaux : France Services, l'Espace de Vie Sociale, l'agence postale, l'ADMR, le cabinet de soins et l'espace de coworking.

Depuis longtemps, différents utilisateurs se plaignent d'être à court de place. Les représentants de France Services manquent d'un bureau pour les entretiens "confidentiels" et les permanences des partenaires. De même, l'ADMR a besoin d'une pièce supplémentaire.

C'est pourquoi l'équipe de coordination municipale a profité de la fin de l'activité commerciale dans le local municipal de la place du Coq (situé au N°6) pour y transférer le cabinet de soins, libérant ainsi l'espace suffisant pour répondre aux besoins de France Services (qui récupère l'ancien bureau de l'ADMR) et de l'ADMR (qui investit l'espace du cabinet de soins).

Les locaux de la place du Coq étant en fait ceux de l'ancien cabinet médical du village, ils sont donc parfaitement adaptés aux soins !

Vous trouverez ci-dessous les différents praticiens exerçant dans ce lieu, **sur rendez-vous uniquement**. N'hésitez pas à contacter la mairie si vous avez des difficultés spécifiques d'accès aux soins.

■ Sage-femme

Emilie Bénard – Prise de rendez-vous : 07 86 50 44 19

> Consultation les premiers mercredis matin du mois.

Suivi gynécologique hors grossesse (examen gynécologique, frottis de dépistage, pose de stérilet, etc.). Suivi de grossesse et post natal (possibilité d'accompagnement global à la naissance).

■ Psychomotricienne D.E. et Professeure de Yoga

Chloé Pasquier – Prise de rendez-vous : 06 03 26 14 01

"Je réalise des suivis en séances individuelles ou en petits groupes, de thérapie psycho-corporelle et rééducation psychomotrice, ainsi que des séances de yoga thérapeutique individuelles, adapté aux différentes pathologies. Enfants et adultes."



■ Esthéticienne

Charline Filippi – Prise de rendez-vous : 06 12 84 91 46

> Tous les 1^{er} lundi après-midi du mois

Épilations traditionnelles et au fil. Beauté des mains et beauté des pieds, soins complets. Pose de vernis classique et semi-permanent (mains et pieds). Différents massages (relaxants, spécifiques et énergétiques). Soins visages et anti-âge.

La marque de soins utilisée pour les massages, beauté des mains et pieds ainsi que pour les soins visages est 100% naturelle, fabriquée en France à base de fruits. Les soins visages et massages sont zéro déchets avec des consommables à base de bambou réutilisables.

■ Psychopraticienne

Meredith Vilmot – Prise de rendez-vous : 06 49 98 07 39

Formée à la relation d'aide et à la psychothérapie dans l'approche centrée sur la Personne auprès d'ACP Institut à Toulouse.

"Psychopraticienne certifiée, j'exerce en libéral sur des accompagnements individuels (adulte/adolescent/famille) et auprès de groupes de rencontre et de parole que je co-facilite à Saint-Antonin (Cabinet principal, 92 route de Montricoux, Saint-Antonin-Noble-Val)".

■ Massage Tuina

Priscilla Loury – Prise de rendez-vous : 06 68 04 29 72

Le Tuina est un massage chinois qui utilise le trajet des méridiens et les points d'acupuncture afin de libérer l'énergie, "le qi" du corps, et ramener un équilibre essentiel au bon fonctionnement de celui-ci. À travers une détente musculaire profonde et des appuis précis sur les trajets énergétiques, le corps peut libérer stress, toxines, tensions et stagnation. Il peut impulser l'énergie dans les endroits de vide.

Utilisé comme massage préventif au maintien de la santé.

Indications : tous types de douleurs musculaires, tensions nerveuses, rigidités, troubles digestifs, circulatoires et reproductifs, agitation, insomnie, arthrite, etc.



Mise en sécurité de la maison Alègre

Cela ne passe pas inaperçu, et vous avez déjà reçu un courrier informatif dans votre boîte aux lettres : l'accès à la maison située 30 rue du Nord (en face de l'épicerie) est condamné par des barrières de sécurité, trois places de stationnement à durée limitée à 15 minutes sont matérialisées dans le prolongement des barrières, pour remplacer celles devant l'épicerie qui sont supprimées, la rue du Couchant n'est plus accessible depuis la rue du Nord...

Cette situation est appelée à durer car cette maison a été déclarée par un expert auprès du Tribunal administratif de Toulouse comme présentant un péril grave et imminent (rapport du 12 juillet 2023), et ce péril doit être définitivement levé.

La situation de cette maison, propriété de Mr Joël Alègre-Arison, accumule les difficultés : elle se situe sur la voie publique par deux côtés, dont la rue principale du village, et elle est mitoyenne avec sa voisine, ce qui rend complexe toute intervention. Car intervention, il y aura...

Dès le rapport de l'expert connu, la mairie s'est rapprochée des services compétents de la Préfecture (PDLHI), qui nous conseillent et nous donnent la marche à suivre ; et cette marche à suivre est, et sera, un chemin de croix pour la mairie et donc pour le village.

La Mairie a pris un premier arrêté de police pour la **sécurisation de la voie publique** (barrières, mesures prises rue du Couchant), puis un **arrêté de mise en sécurité, procédure urgente** le 9 octobre, mettant en demeure le propriétaire de prendre sous 10 jours des mesures de sécurisation, c'est-à-dire de "purger" tous les éléments instables susceptibles de causer des dommages (tuiles, pierres, éléments de charpente, et consolider ce qui doit l'être, etc.).

Si le propriétaire ne fait pas ce qui lui est demandé, la mairie doit se substituer à lui, donc effectuer ces travaux de sécurisation. La mairie est à ce jour en attente de devis afin de les réaliser, le propriétaire n'ayant pas répondu à cette mise en demeure dans les temps impartis.

Par contre, il a effectué le 17 octobre une demande de permis de construire prévoyant de remettre en état la maison, et sans tenir aucunement compte de la demande de sécurisation.

La Mairie donne un avis défavorable à cette demande au motif qu'une procédure est en cours et que la réalisation des mises en sécurité est prioritaire.

Lorsque ces travaux de sécurisation seront réalisés, il incombera à la mairie de faire un nouvel arrêté, cette fois-ci de **mise en sécurité, procédure ordinaire**. Il diffère du précédent en ce qu'il met en demeure le propriétaire de réaliser des travaux pérennes (à minima nouvelle charpente, nouvelle couverture, sols, planchers intermédiaires et ouvertures refaits, ce qu'on appelle hors d'eau et hors d'air) ; si le propriétaire ne s'exécute pas dans les délais impartis – assez longs pour permettre la réalisation des travaux – la mairie devra se substituer à lui pour ce faire.

Ce seront des travaux importants, longs, gênants pour les riverains et tous les habitants, et de surcroît très coûteux, et si la mairie devait les supporter, ce seraient des dépenses qui n'étaient pas prévues et qui grèveraient les budgets communaux à venir.

La Mairie engage, et engagera si nécessaire, tous ces travaux à ses frais, à charge pour elle de recouvrer ensuite toutes les sommes engagées par toutes les voies légales possibles...



Le groupe municipal qui travaille sur ce dossier est conforté à chaque étape par les avis de la préfecture, qui avalise toutes les démarches et arrêtés que la mairie prend, et qui nous informe des procédures à respecter au fur et à mesure.

La Mairie est sur le pont pour affronter cette tempête, du mieux qu'elle pourra, et compte sur le soutien et la compréhension de toutes et tous.

Courage, petit navire !

Catherine Samuel,
le 25 octobre 2023

NB : Un "avis de valeur" fait par une agence immobilière selon des critères admis estime la maison en l'état à 5 000 €.





Le parc immobilier municipal, une chance pour la commune

Depuis de nombreuses années déjà la mairie gère pas mal de logements. Ce "parc immobilier" municipal s'est agrandi dernièrement avec l'acquisition en 2018 de l'ancienne gendarmerie où se trouvent l'agence postale, France Services, l'ADMR et l'Espace de Vie Sociale.

Ce sont en tout 23 appartements à caractère social (c'est-à-dire avec des loyers modérés à très modérés), la mairie consacre chaque année un budget dédié à la rénovation et aux réparations de ces logements (isolation, changement des huisseries, peinture, etc.).

En ce qui concerne les logements à la Cité du Lac, nous finirons cette année le programme de remplacement des plaques de toiture qui étaient amiantées ainsi que l'isolation. Nous nous efforçons de réhabiliter petit à petit et en fonction du budget tous ces logements en les rendant les plus confortables pos-

sible mais ce n'est pas toujours chose facile car ces logements pour beaucoup étaient insalubres. Tout cela prend beaucoup de temps car ce sont des travaux réalisés en régie, par un seul employé communal que nous remercions d'ailleurs pour ses compétences.

Nous avons eu l'année dernière une douzaine de demandes de location, souvent de personnes seules ou avec un ou des enfants, la Commission sociale a établi plusieurs critères d'attribution et c'est toujours difficile de "trancher" au plus juste.

C'est une chance d'avoir tous ces logements qui permettent d'accueillir de nouveaux habitants, ce qui permet à notre village de garder sa dynamique et aussi surtout notre précieuse école.

Cathy Grèzes

Pourquoi je démissionne du conseil municipal

Avec regret et un peu de tristesse, j'annonce cette démission qui ne résulte pas d'un désaccord quel qu'il soit avec l'équipe municipale, mais plutôt d'une réalité qui m'est tombée dessus, à savoir une surcharge de travail due à mes activités d'agriculteur, auteur, chroniqueur et vidéaste.

D'ailleurs, je soutiens toujours la démarche de la municipalité et je reste disponible pour aider, mais d'une autre manière.

Je remercie toutes les personnes qui m'ont fait confiance lors des élections et précise que je reste toujours là si vous avez besoin de mes conseils et pour répondre à vos questions.

Rémi Kulik

Réflexion autour de l'autonomie alimentaire de la commune

Compte-rendu de l'Apéro Citoyens du jeudi 5 octobre 2023 (10 personnes présentes)

■ Objectif

Créer un groupe de travail sur le sujet et fixer une date de rencontre.

Personnes déjà présentes dans le groupe : Coralie Neuville, Marianne Simon, Laura Vincent.

■ Quel est l'existant à Vaour ?

État des lieux des formes de productions alimentaires.

NB : à Vaour, il existe historiquement une forme de "tuilage" agricole et vivrier entre les générations précédant l'exode rural et produisant des moyens de subsistance et les néo-ruraux des années 1960-1970 puis les générations d'aujourd'hui. La vo-

lonté d'autonomie, de production alimentaire ne s'est jamais vraiment perdue à Vaour et une transmission se fait de génération en génération d'habitants. Notons que cela a pu perdurer ces dernières années, entre autres, grâce à Mao qui a prêté beaucoup de terres.

■ Les installations agricoles de la commune (pro)

- Fanch / La Familia : porc noir et gascon
- Agnès / Sol et Lunes : aromatiques, pesto
- Léonore et Sophia / La ferme des amis : fromages de chèvre et autres produits de la ferme - Claude Rey : vaches à viande

- Eric et Karine Bessières / ferme de Serène : vaches à viande
- Mr Ramette : élevage de lamas
- Philippe et Agnès : miel et produits dérivés
- Fred : vaches à viande
- Zabette : champignons
- Rémi : fruitiers
- Philippe Kuhn : vin
- Paysan boulanger de Penne, maraîchage de Roland, etc. (question du territoire, recensement uniquement sur la commune de Vaour pour le moment, à élargir si besoin à l'échelle du Causse > voir avec Familles Rurales qui a déjà effectué un gros travail sur le sujet).



Infos municipales

■ Les initiatives collectives et individuelles de la commune

- La petite ferme de la prairie du Muret : chèvres, poules, ânes, bœuf
- Le jardin collectif du Ribatou
- Le verger et poulailler collectif de Aymes
- Les œufs de Mimoune
- Le jus de pommes de Familles Rurales

■ Les ressources en savoirs-faire et outils

- La production de CBD du Griffoul (installation pro mais non alimentaire, dans quelle catégorie ?).
- Les formations permacoles de Rémi Kullik
- La SICA
- Ulysse, boulanger
- Les chasseurs

■ Question de l'eau

- Possibilité de récupérer les anciens captages pour un usage agricole.

■ Les possibles, ce qui a existé

- Installation maraîchère au jardin des Prunes Bleues derrière la Commanderie (puits, terrain favorable).
- Ancien jardin de Philippe Bergerot vers le chemin de Lisette pour du maraîchage ou autres plantations.

■ Le marché de Vaour le jeudi matin

Constat : peu d'exposants, peu de fréquentation.

Léonore travaille depuis des années à dynamiser le marché, alors pourquoi toujours ce constat ?

Explications possibles :

- Le jeudi matin est un jour travaillé par une grande partie de la population.



- Le jeudi est un jour d'approvisionnement du village par d'autres biais (Omeloko, légumes de Nègrepelisse, pain de Penne, etc.).

Propositions :

- Faire un sondage auprès des habitants pour savoir si le fait de changer le créneau du marché les inciterait à plus y venir.
- Faire un stand commun des différents produits des producteurs du village qui ne peuvent pas tenir leur propre stand, pour augmenter l'offre.

■ Quelles sont les personnes en recherche de terres ou autres outils en vue de créer un projet agricole ou vivrier ?

- Noémie et Simon : maraîchage

NB : la Mairie a une enveloppe mise au budget pour acheter 3 hectares de terres agricoles pour soutenir des initiatives citoyennes.

■ Conclusions et suites de la réflexion

- Faire un article pour les prochains Échos de Vaour pour "recruter" pour le groupe de travail.
- Marie-Ange s'engage dans le groupe de travail notamment pour les questions de communication (rédaction de l'article, inventivité pour les supports de communication, etc.).
- Voir avec Familles Rurales pour le recensement des producteurs de la commune et du Causse.
- Se rapprocher de la cuisine de Fontbonne. Les participants à la cuisine centrale de Fontbonne ont déjà établi une liste importante de producteurs locaux (voir avec la référente 4C Cuisine centrale de Fontbonne, Delphine Pinczon du Sel, aussi élue à Penne).

Eglise

Les travaux sur le toit de l'église sont bien entamés et seront bientôt terminés.



Espace propreté canine place du Coq

Suite aux demandes des habitants du quartier, un espace "propreté canine" a vu le jour devant le nouveau cabinet de soins (qui a retrouvé son local place du Coq). Il s'agit d'un ensemble poubelle et distributeur de "sacs à crottes", au mode d'emploi simple et utilisable par tous : ramasser la crotte avec un sac, bien refermer le sac et déposer le tout dans la poubelle, et l'affaire est faite !

Distributeur de préservatifs

Un distributeur de préservatifs est installé dans la descente vers la salle des fêtes, à côté des boîtes aux lettres. Sortez couverts, l'usage du préservatif reste le seul moyen de se protéger du sida toujours là et de toutes les MST, en offrant de surcroît une contraception relativement sûre.

Route de Cordes barrée à la circulation

La sécurisation d'un trou assez profond, route de Cordes en face de la scierie Andrieu, n'a pas tenue. La plaque en béton est tombée au fond du trou. Du coup, le temps des réparations, la route est bloquée à toute circulation car c'est très dangereux.

La déviation se fait par la rue du Levant, qui redevient à double sens.



Conseils municipaux *Les comptes-rendus sont disponibles sur www.vaour.fr*

■ Conseil municipal du 20 septembre 2023

• Adoption du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport est public et permet d'informer

les usagers du service, notamment par la mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement : www.services.eaufrance.fr

• Création d'un poste permanent d'adjoint technique

En raison des besoins du transport scolaire, création d'un poste permanent d'adjoint technique sur une durée de 30 heures à compter du 1^{er} décembre 2023.

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Compte-rendu du Café Citoyens du samedi 16 septembre 2023

Nathalie et Melvin, de la commission PLUi, viennent ce jour présenter la dernière version du projet de PLUi, celle qui est défendue pour la commune et que les institutions continuent de remettre en question. La séance débute par un rappel contextuel.

■ Rappel contextuel

Jusqu'à aujourd'hui, c'est la carte communale qui régit l'utilisation des sols à Vaour. Dès qu'il sera voté, ce sera le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) qui remplira cette fonction sur la 4C.

En termes de constructions, le but du PLUi est de densifier les bourgs et limiter l'extension et le mitage (maisons dispersées dans les zones naturelles).

Le projet politique national est zéro artificialisation nette en 2050 (pas de construction sur des terrains naturels).

Le PLUi, par rapport à la carte communale, est très restrictif (c'est pourquoi on relève beaucoup de demandes de permis ces derniers temps). Très concrètement, une fois qu'il sera en place, il n'y aura presque plus à Vaour de terrains constructibles hormis les "dents creuses", nom donné aux parcelles non encore construites dans les zones urbanisées et qui sont potentiellement constructibles. Comment, en ce cas, permettre l'arrivée de nouveaux habitants, favoriser les dynamiques et projets en cours, défendre l'installation d'artisans, etc. ?

■ Où en est-on aujourd'hui ?

La commune a souvent dépassé l'enveloppe allouée en présentant des projets sensés mais toujours retoqués (les critiques et demandes de modifications sont le plus souvent émises par la DDT).

Le processus de finalisation du PLUi a souvent été ralenti par notre commune qui a toujours pris le temps d'éplucher les documents et de présenter les informations sous forme de réunions publiques.

Ce retard est accentué par les erreurs de cartographie et les soucis de communication entre le bureau d'études et les communes. En termes d'acquis, il est précisé que la commune a réussi à préserver l'espace vert dans le pré du Muret qui ne sera pas constructible et à réduire les contraintes imposées aux habitants (couleurs, matériaux, clôtures...).

■ Il reste des batailles en cours :

• Résister à la remise en question de certaines zones UC

Les zones UC sont des zones urbaines, à densité plutôt modérées,

situées en périphérie des zones urbanisées et potentiellement densifiables. Elles comprennent du tissu bâti, lâche et excentré. La DDT remet en question le zonage UC à certains endroits en disant qu'il n'est pas légitime et souhaite passer ces endroits hors zone constructible. C'est le cas par exemple de La Bole et Péchoulié. La commune défend le zonage UC en ces endroits pour que les gens qui y habitent déjà puissent avoir des possibilités de type : extension, constructions d'annexes etc.

Suite au dernier rendez-vous réalisé avec la DDT, nous avons obtenu le maintien des zones UC.

• Se mobiliser pour que les zones artisanales comprennent des parcelles constructibles

La commune tente de rétablir le droit pour les zones artisanales de comprendre des parcelles où la construction d'habitations est possible. Actuellement, la zone artisanale comprend le droit de construire son local pro et son habitation. Mais à force « d'abus », la DDT refuse maintenant systématiquement les demandes dans ce sens. Le désir que nous avons est de définir les zones artisanales comme de futures zones mixtes, donc à vocation professionnelle mais également d'habitation. Il est rappelé qu'il y a deux grosses zones artisanales à Vaour et une plus petite au bourg.

Suite au dernier rendez-vous réalisé avec la DDT, nous avons obtenu leur aval pour permettre une constructibilité mixte dans la zone nord. Les projets restent à préciser sur les deux autres zones artisanales.

• S'opposer à la remise en question de projets engagés

. Sébastien, torréfacteur du marché de Saint-Antonin a acheté un terrain pour construire sa maison et son atelier de torréfaction. Le bureau d'études Nymphalis, chargé des aspects écologiques, remet cet achat et ce projet en question car il y aurait sur le site une fleur protégée "La sabline des chaumes". Or, il semblerait prouvé que cette fleur ne pousse que sur des zones habitées... De plus, notre région est son bassin naturel, il est donc normal de la trouver sur notre territoire.

. Al Burgas : comment faire pour que le collectif installé là puisse réaliser son projet et ses activités sachant que leur terrain et leur bâti sont hors zonage ? Une bataille est légalement possible en passant par une demande de STECAL (Secteur de taille et de capacité limitée). C'est un outil qui permet de construire là où ça n'est à priori pas possible en définissant un projet (par exemple pour installer une éolienne).

• Défendre la possibilité des changements de destination



La DDT trouve qu'il y en a trop. On constate de fait beaucoup de demandes de changement de destination et beaucoup de refus. Or, il y a beaucoup de hangars, granges ou bâtis inutilisés, notamment sur Penne qui compte 40 hameaux.

Avant de terminer, une précision est apportée : il était évoqué qu'il y avait deux grosses zones artisanales. En fait il y en a trois car les

parcelles de l'entreprise de monsieur Andrieu ont été basculées sous ce zonage pour permettre, s'il vendait les lieux, la réinstallation d'un artisan.

Est évoqué également, en termes d'urbanisme, le projet communal d'installation sur une parcelle située vers le stade d'une sorte de terrain d'accueil d'habitats légers en possible location.

PLUi, retour sur la réunion publique animée par le bureau d'études TOPONYMY

Le lundi 23 octobre 2023 à la salle des Fêtes de Vaour

Retenons ici le calendrier présenté.

Dans les prochains mois :

- Décembre 2023 - Janvier 2024 : arrêt du PLUi : règlement et cartographie des zones décidées avant d'être soumis pour avis aux PPA (personnes publiques associées : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industries, Services de l'État concernés, etc.).

Les documents écrits et cartographiques du PLUi pourront être consultés en mairie.

- Janvier à mars 2024 : consultation des PPA (Personnes Publiques Associées) qui peuvent émettre des réserves ou des recommandations

- Avril 2024 : analyse des avis

- Juin 2024 : enquête publique d'une

durée de un mois, un Commissaire enquêteur est nommé par le Tribunal Administratif, les documents sont consultables par les citoyens, c'est pour eux le dernier moment pour donner son avis (critiquer les dispositions du PLUi, y ajouter par exemple un changement de destination...) soit par écrit, soit lors des permanences organisées pour rencontrer le Commissaire enquêteur. Le Commissaire enquêteur a ensuite un mois pour donner ses conclusions sur les avis reçus.

- Juillet 2024 : Analyse des avis et corrections des documents

- Août 2024 : Approbation du PLUi par la 4C puis par l'ensemble des communes concernées. Si toutes ne l'approuvent pas, une nouvelle procédure d'approbation est

lancée où le PLUi peut être approuvé à la majorité.

Dans les années à venir :

- 2025 : révision du PLUi pour les trois communes récemment entrées dans la 4C.

- 2031 : surfaces constructibles diminuées de moitié par rapport à la période 2011-2021



En savoir +

- Le livret synthétique du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la 4C est disponible en téléchargement sur le site www.vaour.fr (rubrique "Actualités").

Jean, musicien et papa à Vaour

Dans sa recherche d'un lieu de vie où collectif, culture et agriculture ont leur place, Jean a d'abord vécu à Forcalquier dans le groupe Longo Mai et ensuite dans un collectif dans le nord de l'Allemagne. Il s'y est formé en agriculture, a fait de la musique mais se sentait trop isolé.

Après avoir vécu quelques années à Varen et à Verfeil Sur Seye, il a rencontré Coralie, danseuse dans une compagnie locale et qui habite à Vaour.

Ensemble, ils s'occupent de leur cinq enfants, de leur jardin et ont beaucoup de projets. Jean est musicien. Récemment, nous l'avons écouté à l'accordéon lors de l'inauguration du centre d'Art Pôl Roux dans notre église. Toujours dans un milieu artistique, il fait partie de l'association Univers Cirque, des Tambours de Vaour et profite avec sa famille d'une vraie vie de village.

Une belle rencontre !

Léonore Strauch





Vie du village

Carnaval

Message de La Compagnie du Carnaval (collectif local) :
« Appel à bonnes gens et bonnes humeurs pour le carnaval de Vaour qui aura lieu le **samedi 23 mars 2024** »



Une soirée spéciale "Carnaval" aura lieu le vendredi 8 décembre au Bar associatif Atmosphère avec l'intervention d'historiens venus de Dordogne. Les gens intéressés pourront s'inscrire dans les différentes équipes.

- Char (construction)
- Géant ou nain (construction)
- Défilé (coordination)
- Bar et Repas (organisation)
- Cabaret (coordination)
- Ecritures carnavalesques (ateliers d'écriture)

Contact : 07 85 31 72 69

Eau dure

Depuis le raccordement avec Penne, l'eau de Vaour est devenue plus calcaire. La Commission Eau est encore au travail pour trouver la meilleure solution pour épargner nos appareils électriques. Outre le problème de tartre, il ne faut pas perdre de vue les avantages tels qu'une meilleure constance d'approvisionnement ainsi qu'une meilleure qualité de l'eau (moins de chlore est nécessaire), indépendante des conditions météo.

Des nouvelles de la commission Culture

Pour améliorer le confort, l'acoustique et embellir la salle de musique, des travaux (en régie) sont en cours pour poser un plancher en pin.

En collaboration avec L'été de Vaour et l'association "Vaour en Fêtes" nouvellement créée, la commission Culture pré-

pare la fête du village qui aura lieu le samedi 22 juin 2024, plusieurs groupes de musique sont à l'étude.

Si vous souhaitez vous investir dans cet événement et apporter vos idées ou votre soutien, merci de contacter Julie au 06 09 01 93 42.

Une action de santé publique au village

Parce que nous sommes confrontés directement à ce sujet par l'inquiétude que nous ressentons pour nos jeunes et nos entourages. Parce que Vaour tout comme ailleurs est un village confronté à la circulation et à la consommation d'alcool et de produits psychotropes. Parce que c'est une question de santé mentale et de santé publique en général, nous avons initié un groupe de réflexion autour de ce sujet à Vaour.

Depuis plus d'un an, un petit groupe de personnes se retrouve régulièrement pour préparer et mettre en œuvre des actions d'informations, réflexions et préventions autour des consommations de produits psychoactifs. Ont été mises en place au cours de l'année : une soirée court-métrages au Bar Associatif, une après-midi et soirée avec un intervenant extérieur, une formation au matériel de réduction des risques.

Par la suite et en collaboration avec L'été de Vaour, un stand de Prévention des Risques et Dommages a été créé lors du festival 2023 (travail en équipe avec ACT UP, Addictions France, Octopus, Paroles de Femmes, etc.). Depuis le mois de juin, un éducateur professionnel du Point Accueil Écoute Jeunes (accueil de jeunes de 11 à 26 ans ou personnes de

son entourage, prendre rendez-vous avec Ronan par SMS) assure une permanence régulière au village dans un bureau de France Services. Enfants, adultes ou parents peuvent se confier anonymement et gratuitement sur des thématiques variées, sans jugement ni réprobation (problème avec les parents, harcèlement à l'école, anxiété devant un problème de santé, sexualité, addiction aux jeux en ligne, etc.).

Telles ont été les opérations menées par notre groupe de bénévoles en 2023.



Contacts utiles

Séverine Laborde-Raffel :

06 43 69 99 78

Céline Aimar : 07 71 77 90 98

Claire Simon : 05 63 56 33 65

- **Point Accueil Ecoute Jeunes (11 à 26 ans ou parent) :**

Ronan au 06 15 05 28 19

ou au secrétariat de l'association Tarn Espoir : 05 63 71 24 74

(rendez-vous à Vaour, Albi, Gaillac ou par téléphone).

<https://tarn-espoir.org> : un service de réduction des risques à destination des usagers de produits psychoactifs.

- **drogues-infos-services.fr :**

0 800 23 13 13

appel anonyme et gratuit

- **Paroles de Femmes :**

09 51 87 31 70 ou 3919

appel anonyme et gratuit





Vie du village

Formez-vous aux gestes qui sauvent !



« Un proche fait un malaise ou s'étouffe, une brûlure, un accident... Vous devez agir mais vous ne savez pas comment ? Apprenez les gestes de premier secours avec les sapeurs-pompiers ! »

Telle est l'annonce publiée sur le site de la Mairie.

Au mois de juin dernier, une première session de formation PSC1 (Prévention & Secours Civique de niveau 1) assurée par Basile Bernard, s'est déroulée au Centre de secours de Vaour, à raison de deux demi-journées. Nous étions une dizaine de participants.

J'étais présente et j'ai appris des choses que je pensais déjà savoir sur des mésaventures apparemment simples comme l'étouffement, les malaises, pertes de connaissance, hémorragies, arrêts cardiaques, plaies, blessures, brûlures, traumatismes, etc.

Ce que j'ai surtout retenu, c'est qu'au départ, le témoin d'un accident est le premier maillon d'une chaîne de secours qui va se déployer de façon cohérente pour trouver l'assistance la plus appropriée pour la prise en charge du blessé. En effet, avant d'intervenir en quoi que ce soit, la première chose à faire en face d'un accident est de s'assurer que tout autre danger est écarté. Remuer ou essayer de faire lever de force une personne à terre n'est pas recommandé, ce geste doit être exceptionnel, dans le cas d'un dégagement d'urgence pour mise à l'abri, avec installation d'un balisage par exemple, et il est important de respecter certaines recommandations très précises.

Il est impératif d'alerter ou de faire alerter les secours rapidement en appelant le 18 (Pompiers) ou le 15 (Samu), ou encore le 112 (numéro unique pour le territoire de l'Union Européenne). Il s'agit de décrire la nature du problème, de le localiser, de ne pas raccrocher et d'attendre les conseils ou consignes et ceci, après s'être assuré que la victime est bien hors de danger. Nous avons appris à

reconnaître les signes du malaise (pâleur, sueurs, froid), à savoir réagir en faisant un pansement ou un garrot, en parlant et en faisant parler la victime, à procéder à une compression thoracique, et tout un tas d'autres choses.

Ceci est le tout début de la première étape.

Pour la suite des opérations, des explications détaillées et des travaux pratiques sur mannequins adultes, enfants et même nourrissons ont été réalisés, nous avons aussi été initiés à l'utilisation d'un défibrillateur. La théorie, c'est utile, la pratique c'est mieux ! Elle révèle les failles de l'apprentissage hâtif. Il est trop facile d'oublier une étape, un geste. Pour tout cela, on peut dire que Basile est un excellent pédagogue.

Un Certificat de compétences ainsi qu'un livret "Mémo Prévention Secours Civique" a été remis à chaque participant à l'issue de la formation.

Lorsqu'un groupe d'environ 10 personnes se constitue, une formation peut prendre place à tout moment de l'année. Cette formation est ouverte à tous, au-delà des limites de la commune. Une participation de 60 euros par personne est demandée.

Devenir sapeur pompier, pourquoi pas vous ? Venez rejoindre la caserne de Vaour !

Renseignements et inscription auprès de Basile au :
06 22 71 27 98

En France, 197 800 hommes et femmes se sont engagés au service des autres, en plus de leur métier ou de leurs études. Cela représente 78 % des sapeurs pompiers de France. Chaque jour, ils démontrent que la solidarité et l'altruisme ne sont pas de vains mots.

Plus d'informations :
<https://www.sdis81.fr/sapeurs-pompiers-volontaires>

Claire Simon

Indara, le chant basque



Cet été, nous avons eu le plaisir d'accueillir le groupe Indara dans notre église.

Indara signifie "la force de l'âme".

Ces 18 chanteurs sous la direction de Pascal Lorenzon nous ont profondément touchés par leur passion et leur voix puissantes.

Leur répertoire était composé de polyphonies traditionnelles et religieuses basques mais aussi de chants orthodoxes russes et catalans.

Leur devise : tant qu'il restera sur la terre un homme pour chanter, il sera encore permis d'espérer.

La soirée s'est clôturée par des chants joyeux sur la place et un apéro-repas organisé par Gisèle Andrieu où nous avons eu l'occasion de discuter avec les chanteurs.

Une merveilleuse soirée, à refaire !

Léonore Strauch



L'épicerie Ellipse fermera ses portes fin décembre 2023 : la fin d'un commerce à Vaour ?

Depuis 2015, Agnès Aïnouche a transformé un petit local pour en faire une boutique : l'épicerie Ellipse. On y trouvait des produits biologiques, conditionnés par des producteurs locaux mais aussi des produits manufacturés ainsi que des produits en vrac (céréales, riz, sucres, légumineuses, farines, graines, etc.). Elle a aussi eu l'idée de présenter des productions artisanales, locales toujours : bijoux, poteries, cartes postales, bougies à la cire d'abeilles, bois tournés, etc.

L'EURL Ellipse créée en 2015 a évolué vers une SARL en 2018 et accueilli de nouveaux associés qui ont participé au fonctionnement de la société (vente, commandes, etc.).

Aujourd'hui, Agnès Aïnouche, gérante de la SARL Ellipse, souhaite cesser son activité et vendre son fonds de commerce pour la somme de 5 000 euros (négociable).



De quoi s'agit-il ?

- Ellipse est une personne morale déclarée en tant que SARL (Société à Responsabilité Limitée, avec N° SIREN, SIRET et TVA Intracommunautaire). Ce statut dissociant la personne morale de la personne physique, les biens personnels du repreneur ne peuvent en aucun cas être engagés.
- Le capital social de la SARL est de 15 000 euros. Quel que soit le montant de la vente, ce capital social reste la propriété de la SARL.
- L'objet social de la SARL (vente de produits biologiques, dépôt-vente de produits artisanaux, vente de livres et revues, vente de plantes et fruits frais, séchés ou transformés, etc.) pourra être modifié.
- Le fonds de commerce évalué à 5 000 euros (négociable) comprend :
 - le stock alimentaire de produits biologiques
 - le stock de revues et de livres thématiques

- une caisse enregistreuse (2022)
- un TPE (terminal de paiement)
- 4 réfrigérateurs (1 grand + 3 petits)
- tables et chaises pliantes en métal, étagères en bois

Toute personne intéressée par l'achat :

- Pourra modifier la forme juridique, l'objet social ainsi que le nom de l'enseigne (préférable),
- devra par la suite installer son activité dans un nouveau local,
- pourra bénéficier de l'accompagnement d'un conseiller juridique et administratif pour les documents à fournir.

>> Pour toute information, contacter Agnès Aïnouche au 05 63 56 03 18 / 06 18 60 97 19

SARL Ellipse, ouvert du lundi au samedi : 10h-13h / 14h-19h30

Adresse : 1 ruelle des Passagers, 81140 Vaour

Site internet : www.ellipse-vaour.fr

11 novembre 2022

Lecture faite par l'auteur lors de la Commémoration du 11 novembre 2022 à Vaour

Bonjour à tous, je m'appelle Henri Darbas, je suis étudiant en Master d'Histoire publique à Albi. J'interviens dans le cadre d'une matière nommée "écrire l'histoire publique" dans laquelle Monsieur le Maire Jérémie Steil est notre professeur. J'ai été amené à m'intéresser à une des personnes inscrites sur ce monument aux morts.

Son nom est Mainfroid Marty.

Pourquoi lui en particulier me direz-vous ?

Eh bien tout simplement car il est l'une des seules personnes inscrites qui possède encore des descendants, ici à Vaour. En la personne de Jacqueline Coursière, qui est sa petite-fille.

Mais comment Mainfroid Marty s'est-il retrouvé inscrit sur ce monument aux morts ?

Comme des milliers de jeunes hommes, Mainfroid fut appelé à prendre les armes pour défendre la nation en 1914. Il est appelé à rejoindre Toulon pour intégrer le 8^{ème} régiment d'infanterie coloniale



Vie du village

mixte. Il ne fut probablement pas dépaycé, en se rendant compte que la majorité de ses camarades étaient du Tarn, de l'Aveyron et d'Ariège. Si son régiment était stationné à Toulon, ce n'était pas par hasard. C'était pour participer à une opération que l'histoire retiendra comme la Bataille des Dardanelles. Pour vous résumer rapidement, la Bataille des Dardanelles est une opération qui commence en 1915, lorsque la flotte franco-britannique veut organiser un débarquement dans le détroit des Dardanelles afin d'ouvrir une voie vers Istanbul et ainsi forcer l'Empire ottoman, membre de l'Entente, à se retirer de la guerre.

Nous sommes aujourd'hui réunis pour rendre hommage et nous souvenir de nos morts. Nous souvenir, car l'oubli est comme une seconde mort. Nous souvenir car ils nous rappellent, dans des moments comme nous les vivons actuellement où l'Histoire semble reprendre des aspects tragiques, à ne pas commettre les mêmes erreurs du passé. L'amour et la volonté de défendre ceux qui leur sont chers se muent parfois par l'ultime sacrifice. Peut-être que c'était le cas de Mainfroid Marty, qui prenait le temps dans ses lettres d'embrasser tous les membres de sa famille, et de faire une lettre séparée et spécialement dédiée pour ses parents, sa femme Noémie et enfin sa fille, Simone, âgée d'à peine 3 ans lors de sa mobilisation.

Mainfroid quitta ce monde le 4 juin 1915, lors d'une attaque des troupes franco-britanniques pour prendre la ville de Krithia. Pour quelques centaines de mètres, ce sont 6 500 morts sur 20 000 hommes engagés. Plus dramatique encore, on ne retrouva pas le corps de Mainfroid. Sans corps à pleurer, Noémie ne se remaria jamais et jamais l'espoir ne la quitta que son mari revienne un jour.

Mainfroid est mort à l'âge de 29 ans, j'ai moi-même 21 ans. Cela me ramène à la

Vaour
Marty Mainfroid Pierre 29 ans
né le 13/01/1886 à VAOUR charretier à VAOUR
1ère classe 8ème Régiment Mixte Colonial de Marche
Fils d'Edouard et de ROBERT Mathilde



Date, lieu et circonstances du décès :

04/06/1915 à Seddul Bahr (Turquie) Disparu Il avait 29 ans

Il est le frère de Gabrielle (17/08/1887) Jean (13/12/1893) Denise (7/06/1895) Il épouse à Vaour BACH Hortense le 27/02/1911 il a une fille MARTY Simone (7/06/1895) reconnue « Pupille de la Nation » (Jugement Tribunal de Gaillac 23/10/1919)
Charretier incorporé à Albi le 9/10/1907 au 15 R I Soldat 1ère classe le 16/01/1909 Passe dans la réserve de l'armée active le 1/10/1910 Part aux armées le 3/08/1914 au 8ème Régiment Mixte Colonial de Marche et part à l'Armée d'Orient
La Bataille des Dardanelles ou Campagne de Gallipoli, fut un affrontement qui opposa l'Empire Ottoman aux troupes britanniques et françaises dans la péninsule de Gallipoli (actuelle Turquie) du 25/04/1915 au 9/01/1916. La péninsule de Gallipoli est la partie Nord du détroit des Dardanelles reliant la Mer Noire à la Méditerranée Contrôlée par l'Empire Ottoman en guerre contre les puissances alliées. Pour pouvoir ravitailler la Russie, le contrôle des Détroits était indispensable une tentative pour traverser les Dardanelles échoua le 18 mars en raison des mines qui y été posées.
Pour que les dragueurs de mines puissent opérer en sécurité, il était nécessaire de réduire au silence les batteries ottomanes sur les hauteurs du détroit. Un débarquement fut organisé le 25 mars au Cap Helles et le 4 avril à Seddul Bahr au cours duquel il est « disparu au combat »

Musée Mémorial pour la Paix
Le Militarial
La Bastide du Fort
81490 Romsseaux

Recherches effectuées par: Pierre Fèvre

Commune
Vaour

MM
oui

Mairie
oui

Livr.Or



violence de ce conflit, qui bouleversa des vies de familles entières de manière brutale. La guerre amène à faire des choses étranges. Dans ma famille par exemple, mon arrière-arrière-grand-père, Pierre

Courdil, a raconté en rentrant de la Grande Guerre, que lors de la bataille de Verdun, il avait relevé, par charité, un allemand blessé et l'avait appuyé contre un arbre. Dès qu'il a tourné le dos à l'Allemand, celui-ci lui a tiré dessus. Il a lui-même été blessé mais a réussi à faire volte-face et a tué l'Allemand d'un coup de baïonnette. Ce soldat allemand voulait-il qu'on l'achève pour abrégier ses souffrances ? Ou quelle autre raison encore ? Nous ne le saurons jamais, la seule chose que nous savons c'est que la guerre change les hommes, parfois de manière bien étrange.

Henri Darbas,
étudiant en Master
d'Histoire publique à Albi

MARTY Mainfroid Pierre, 13-01-1886

PARTIE À REMPLIR PAR LE CORPS.

Nom **MARTY**

Prénoms **Mainfroid Pierre**

Grade **1ère classe**

Corps **8ème Régiment Mixte Colonial de Marche**

N° **10111** au Corps. — Cl. **1166**

Matricule. **1166** au Recrutement. **1166**

Mort pour la France le **4 juin 1915**

à **Seddul Bahr - Turquie**

Genre de mort **Disparu sans avoir été officiellement déclaré mort**

Né le **13 Janvier 1886**

à **Vaour** Département **du Tarn**

Arr. municipal (1° Paris et Lyon), } à défaut rue et N°.

Jugement rendu le **16. April 1915**

par le Tribunal de **de Gaillac**

acte ou jugement transcrit le **17 mai 1915**

à la mairie de **Vaour (Tarn)**

N° du registre d'état civil

200-708-1922. [20434]

Ministère de la défense - Ministère des Juives



Les mots fléchés de Julie - Spécial automne

AVION PRIVÉ	▼			▼	DÉCORE LES TOILETTES		LANGUE	▶		MARGUERITES D'AUTOMNE	▼
COURGE D'HALLOWEEN	▼										
FÊTE CELTIQUE D'AUTOMNE					ARCHIVE LES VIDÉOS	▼	INEXCUSABLES			CRIA TEL UN CERF	
	▶						CONFISCATIONS	IL RECRUTE	▶		
								VRAI NOM DE JOHNNY			
SES FRUITS POUSSENT À L'AUTOMNE	▶										
SPORT D'HIVER									▲		
	▶			CONNU POUR SA POMME	▶				CONTRAT		
				A EU LIEU LE 23 SEPTEMBRE					DIVORCÉS	▶	
	●●●●●		▲								
OUVRIER DU BÂTIMENT		TROUBLE AGRÉABLE	▼		AMANTES D'ANTAN	▶				VILLE DE CHAMPAGNE	
	●●●●●	ALUMINIUM									
	▶									CONJUGAISON D'AVOIR	
	▲		◀▶		PERMET DE RÊVER	▶		PARTIE D'UN MUR	▶		
AMENDE											
DÉPLOYAS		COUTÉ			RÉPANDAIT	▶					
	▶							ARTICLE DÉFINI			
CÉLÈBRE POUR SES CHOUX					PRÉNOM DE Mr FLYNN (acteur)		HAUSSE	▶▼			
	▶						PRÉNOM FÉMININ				
										PEINTRE CATALAN	
	▲		◀▶						PRONOM PERSONNEL	▶▼	
									MONNAIES ROUMAINES		
PRÉFIXE QUI DOUBLE		INTRODUIT	NOUVEAU RMI	▶				SUIS DES YEUX	▶▼		
ABRÉVIATION DÉSUÊTE		ARBRE	DIRECTION					"ÇA" EN ANGLAIS			
	▼	UNITÉ DE SENSIBILITÉ PHOTOGRAPHIQUE	▶▼								
		CHUTE NATURELLE DES FEUILLES				MENTIR	▶				
	◀▶										

Les définitions et cases colorées sont sur la thématique de l'automne.
Les mots se lisent toujours de gauche à droite et de haut en bas.

Résultats de la grille de mots fléchés à la fin des Echos de Vaour



Vie du village

Les Prunes bleues

Ce jardin se trouve derrière la Commanderie. Il a été créé il y a quelques années par Gilles Boutines et notre regretté Gilles Olivet et ensuite repris par une association du village, Le Jardin des Transformations.

Actuellement, un groupe projet de la commission Transition Écologique s'en occupe.

L'idée est d'entretenir les végétaux déjà en place et de continuer la plantation d'arbres fruitiers, petits fruits et aromatiques.

Ce jardin est ouvert à tous.

Les travaux de jardinage sont organisés chaque samedi matin à partir de 10 heures, dans une bonne ambiance.

Les idées, boutures, graines et coups de main sont les bienvenus !

Contacts :

Sophia Boughlima :
sophiaboughlima@gmail.com

Léonore Strauch :
leonore.strauch@yahoo.fr

Léonore Strauch



Le chalet de Granier, lieu de vie et d'échanges

■ La genèse...

La mini-déchetterie de Penne a un statut un peu particulier au sein du département, dont toutes les déchetteries sont gérées par TriFyl. Tout d'abord, "mini-déchetterie" car nous n'avons droit qu'à deux bennes courantes (une pour le tout-venant et une pour le métal) pour rester en-dessous des 100m³, afin de rester en dehors de nombreuses contraintes légales en préfecture. D'autre part, n'ayant signé qu'une première convention de mise à disposition de bennes à un lieu convenu, nous disposons donc d'un accès direct aux bennes et ne sommes pas soumis aux réglementations Trifyl.

L'arrivée du chalet au sein de la mini-déchetterie de Penne a été le déclencheur de nombreux projets et a fait germer de nombreuses idées. Partie d'une simple gestion de la déchetterie au sein de notre démocratie participative, la **commission Trifyl** a évolué et s'est transformée en **commission Résiliences**. Un peu à l'image de la perception d'un déchet : non plus comme l'étape finale, mais plutôt un point de départ. La commission Résiliences est désormais amenée à gérer toute activité/idée allant dans le sens d'une amélioration de la résilience face aux défis climatiques à venir.

■ Les activités

• L'activité "Répare Café"

Sous la houlette de Jean-Loïc Pinczon du Sel, le RépareCafé fonctionne une fois par mois. Le principe est de pouvoir se faire aider par un spécialiste pour réparer un de ses objets en panne.



L'idée est de créer du lien et donc de réparer ensemble...

Quand ?

- Novembre à avril, pendant le créneau d'ouverture de la déchetterie du vendredi après-midi, de 14h à 17h
- Avril à octobre le premier mercredi du mois de 18h à 21h

• L'activité "ressourcerie"

Un groupe de bénévoles volontaires assure les permanences mensuelles et l'activité "déchetterie" a lieu comme à l'accoutumée. Ce qui change, c'est l'activité "ressourcerie" en sus. Dorénavant, lorsque les gens



Vie du village



viennent déposer, nous mettons de côté dans le chalet ce qui nous semble réutilisable directement et rapidement (des matériaux bruts, bouts de tuyaux PVC, mécanismes simples, vaisselle, jouets, meubles, électroménager, etc.). Par manque de place, nous ne stockons que ce qui fonctionne directement.

• Les consignes d'utilisation...

Le chalet de Granier se divise en deux parties : une pièce "entrée-salon-cuisine" et une pièce à droite en entrant nommée "Showroom". Il a été convenu de dédier la pièce "showroom" à la ressourcerie, et de réserver la salle d'entrée au RépareCafé. Les gens peuvent donc prendre tout ce qu'il y a dans le showroom...

et laisser le reste, notamment l'étagère murale qui contient des outils récupérés et dédiés au RépareCafé.

Quand ?

- Ouverture de la déchetterie le premier week-end complet du mois.

- Le vendredi après-midi de 14h à 17h et le samedi matin de 9h à 12h

À venir...

Un prochain chantier "Low Tech" devrait voir le jour : "Comment fabriquer un four solaire ?".

• Pour conclure...

Le chalet de la déchetterie est un point d'accueil et de convergence des bonnes volontés. Ce chalet a vocation à être un lieu de vie et d'échanges, un véritable foyer pennol. Nous vous y attendons que ce soit pour venir jeter un œil, des objets ou rencontrer du monde, ou encore dans la participation aux différentes activités ou projets.

De nombreuses photos d'objet sont publiées en temps réel sur une boucle locale de "Télégram"

Si vous souhaitez être abonné à la liste de diffusion de la commission Résiliences, écrivez-à r.humbert@mairiedepenne.fr

Roland Gillet & Renan Humbert

Rencontres communalistes du 30 septembre et 1^{er} octobre 2023 à Vaour

Dans notre salle des fêtes se sont déroulées les 5^{èmes} rencontres communalistes.

Qu'est-ce que le Communalisme ?

Explication de Floréal Romero :

« Le communalisme est une alternative globale à l'organisation sociétale issue de l'idéologie capitaliste. À un monde où dominant le pouvoir de l'argent et le pouvoir politique centralisé de quelques-uns sur tous, il prétend lui substituer un monde où prédomineraient le vivant et la recherche d'un équilibre nature/humanité ».

Suite à une présentation du réseau organisateur des rencontres, il y avait des échanges avec les personnes présentes dans la salle.

Après un bon repas constitué de produits locaux, Bernard Holderlé a expliqué le fonctionnement de notre municipalité et nous avons répondu aux questions.

Dans l'après-midi des thèmes étaient abordés en plusieurs groupes :

Démocratie, étymologie et histoire.

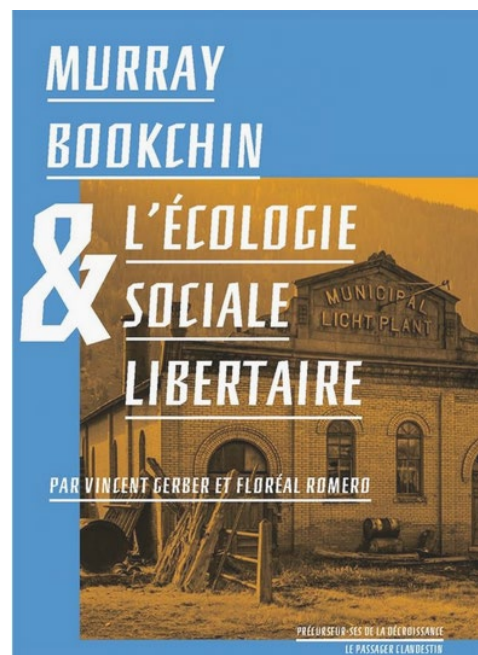
- Est-ce la fin des partis politiques ?

- La stratégie du double pouvoir est-elle valable ?

- La numérisation de nos vies : le cœur de la dynamique capitaliste aujourd'hui.

- Existe-t-il selon vous des initiatives locales qui relèvent du communalisme ?

Le soir, nombreux se sont retrouvés au café Atmosphère pour le concert de "Chansons d'échansons".





Vie du village

Le lendemain, Gilles et Salwa, réfugiée politique syrienne, nous ont parlé du Mouvement Kurde au Rojava et ont discuté avec les personnes présentes.

Ensuite, le thème suivant fut :

- Historique du mouvement zapatiste au Chiapas et réalité d'aujourd'hui.

L'après-midi s'est passée en discussions sur des propositions concrètes et stratégies de remplacement du Capital.

Léonore Strauch

En savoir +

- Plus de renseignements sur ces deux journées, contact : claudel.81@orange.fr
- Plus d'informations sur le communalisme : consulter le livre Pour une écologie sociale libertaire de Murray Bookchin de Floréal Romero & Vincent Gerber, Ed. Le Passager clandestin, 2014

Les hommes des bois

Forestiers, bûcherons, débardeurs, scieurs de long & charbonniers en forêt de Grésigne

Si vous me parlez de forêt, de débardage, de passe-partout ou encore de charbonnière, c'est à peu près comme si vous me parliez... en chinois !

Et pourtant, depuis que j'habite à Vaour, la Grésigne revient souvent à mes oreilles, il paraît même que certains y ont travaillé pendant de longues années...

Alors, j'ai voulu savoir et je suis partie à la rencontre de certains de ces hommes des bois.

■ UN PEU D'HISTOIRE NE NUIT PAS !



« Tout le monde dit que c'est une forêt naturelle alors qu'elle est occupée par les sociétés humaines depuis des millénaires ! »

Qui mieux que Bernard Alet, géographe et amoureux de la Grésigne, pour nous parler de son histoire ? J'apprends avec lui que la forêt fut de tout temps très convoitée et joua un rôle capital dans l'économie locale durant tout le Moyen-Âge. D'abord forêt seigneuriale, la Grésigne devint forêt royale à la fin du XIII^e siècle.

II Le saviez-vous ?

Le "mur Louis XIV" (ou mur Colbert), mur jalonné de bornes royales, fut construit pour matérialiser la "frontière" entre le domaine royal et les communautés riveraines. La plupart de ces bornes remarquables nous sont parvenues aujourd'hui en assez bon état.

■ LES FORESTIERS

Yvon Grzelec est responsable d'Unité territoriale Grand Ouest à l'ONF et coordonne une équipe composée aujourd'hui de 3 techniciens forestiers pour la forêt domaniale de Grésigne. Gérer la



Grésigne aujourd'hui, c'est définir un programme de coupe pour répondre aux besoins de la filière forêt-bois, permettre le renouvellement des peuplements âgés en maintenant l'équilibre forêt-gibier, préserver la biodiversité, sensibiliser le public au milieu naturel... et rappeler que toute sortie en forêt est conditionnée au respect du milieu naturel et des autres usagers avec lesquels nous la partageons !



Vie du village

II Le saviez-vous ?

Chaque technicien forestier possède un triage (secteur de travail) compris entre 1 300 et... 1 800 hectares !

■ LES BÛCHERONS

« Je n'aurais pas pu faire autre chose : j'étais fait pour ça. »

Jean-Jacques Plantade a coupé du bois pendant plus de 40 ans et travaillé partout !

Il me parle de la tempête dévastatrice de 1982, des achats de coupes à l'ONF, des Chinois qui achètent tout le bois français, mais encore de l'évolution du bois de scierie vers le bois de chauffage.



» Son témoignage en 3 dates clés :

- 1976 : Jean-Jacques débute comme salarié dans l'entreprise de son père, les établissements Plantade Jean
- 1999 : il monte l'entreprise La Forestière du Sud et devient "nomade de la forêt" !
- 2019 : Jean-Jacques prend sa retraite

II Le saviez-vous ?

L'arbre qui passe dans une scierie a au moins... 70 ans !

■ LES DÉBARDEURS

Robert Bargiacchi a travaillé pendant plus de 30 ans comme débardeur, amenant les troncs d'arbres en bord de route, chargeant les camions et maniant la scie à ruban dans la scierie familiale. Il évoque un carnet de commandes qui ne désemplissait pas et les nombreuses scieries autour de Vaour qui travaillaient en bonne intelligence... J'apprends encore que son oncle, Augusto Bargiacchi, était un important recruteur italien.



» Son témoignage en 3 dates clés :

- fin des années 1940 : Robert fait ses premiers pas dans la Grésigne
- 1969 : il rejoint l'entreprise familiale, la scierie Papi-Bargiacchi
- 2002 : la scierie Papi-Bargiacchi est démolie et le terrain vendu.

II Le saviez-vous ?

Le métier de forestier est le 2^{ème} métier le plus dangereux, après celui de marin pêcheur.

■ LES SCIEURS DE LONG

Né à proximité de la Grésigne, Thierry Albero a trouvé son rythme en alternant le métier de berger en été et celui de scieur en hiver. Il m'a parlé du métier de scieur, du plaisir d'ouvrir un arbre, de la forêt malade, des résineux de la Montagne Noire... et a fait un triste constat : les gens d'ici ne profitent plus du bois de la Grésigne et n'en vivent plus. Pire encore : il n'y a plus de scie autour de la Grésigne aujourd'hui.



» Son témoignage en 3 dates clés :

- 1986 : Thierry commence à travailler comme scieur de long à l'âge de 20 ans
- 1997 : il s'installe comme paysan avec un troupeau de brebis à Roussergues
- 2020 : incendie de la scierie Venturi

II Le saviez-vous ?

Les glands de la Grésigne sont envoyés dans le nord de la France tandis que l'ONF pratique ici des essais de plantations d'arbres de climat méditerranéen (chêne vert, etc.).

■ LES CHARBONNIERS

» Seule la consultation de documents et d'ouvrages m'a permis de "partir à la rencontre" des charbonniers italiens en Grésigne. Au début du XX^e siècle, le charbon de bois était une matière précieuse, indispensable à la vie économique et qu'il fallait produire en grandes quantités. À partir des années 1920-1930, on fit appel à des Italiens pour pallier à une main d'œuvre déficitaire et à un fort exode rural. Originaires de la province de Pistoia (Toscane, Italie) et spécialisés dans la sylviculture, ils étaient bien souvent frères, cousins ou amis.

II Le saviez-vous ?

Il fallait 1 tonne de bois pour obtenir 200 kg de charbon !

» À voir Il canto della carbonara, film réalisé en 2008 (Jean-Louis Pieux et CUMAV du Tarn) qui retrace, outre les techniques de la carbonisation, le parcours de plusieurs de ces charbonniers transalpins.

Lisa Matz



En savoir +

- Retrouvez l'intégralité des témoignages dans le livret "Les hommes des bois" disponible à la mairie de Vaour.

- L'histoire par l'image en consultant les livres Le Tarn d'antan à travers la carte postale ancienne (Ed. Hervé Chopin, 2012) et Gents del pais gresinhol : canton de Castelnau-de-Montmiral (D.Loddo, Ed.Cordae-La Talvera, 2010).



Vie du village

Le web et nous, quelques bonnes pratiques à adopter

Commission Communication

Peut-être vous posez-vous, comme moi, des questions quand vous naviguez sur le web : mais pourquoi je reçois encore toutes ces publicités ? Et si je rangeais un peu mes mails ? Zut, il n'a pas répondu à mon e-mail... aurais-je été un peu abrupte dans ma réponse ?

J'y pense et puis j'oublie... mais il serait quand même grand temps de revoir ma pratique du web !

■ GARE À L'INDIGESTION DE COOKIES

Avez-vous déjà remarqué l'affichage d'une publicité vous présentant un produit que vous aviez consulté sur un site internet quelques jours auparavant ?

Un cookie est un fichier qui est déposé par votre navigateur sur votre ordinateur lorsque vous naviguez sur internet et qui peut comporter des informations personnelles (âge, pseudo, habitudes de consommation, etc.) qui permettent ensuite de vous proposer des publicités ciblées sur votre profil... malin, non ?

Les accepter ou les refuser ?

"Refuser les cookies doit être aussi simple qu'accepter" selon la CNIL (Commission nationale de l'informatique et des libertés). Chaque site internet doit donner le choix à l'internaute d'accepter ou de refuser les cookies.



- Seule condition pour les accepter : quand la demande provient d'un site que vous consultez régulièrement et en lequel vous avez toute confiance.

- "Accepter pour continuer" : si cette fenêtre ne peut être fermée manuellement, mieux vaut passer votre chemin.

■ VERS UNE PLUS GRANDE FLUIDITÉ

En supprimant régulièrement votre historique de navigation ainsi que les cookies et fichiers temporaires, vous bénéficierez d'une plus grande fluidité dans votre navigation.

► Cliquez sur "Historique" puis sur "Effacer l'historique récent", "Cookies", "Cache" et "Historique de navigation et des téléchargements"... et supprimez le tout. Mais vous pouvez aussi conserver les cookies d'un site que vous consultez régulièrement !

■ DU MÉNAGE DANS MA MESSAGERIE

4 937 emails dans ma boîte de réception ! Imaginez une seule seconde s'il s'agissait d'enveloppes papier amoncelées sur la table de la cuisine... alors, que faire de tout ça ? Nettoyer, archiver ou supprimer ?

Pour vous aider dans ce grand ménage, voici quelques conseils qui agiront aussi en faveur de la planète, car stocker des courriels consomme beaucoup d'énergie électrique.

- Créez des dossiers pour classer vos courriers électroniques,

- triezy vos courriers électroniques par expéditeur,

- résiliez les abonnements aux lettres d'information (newsletters) que vous ne lisez plus,

- portez une attention particulière aux pièces jointes : enregistrez celles qui sont importantes et supprimez les autres,

- supprimez les courriers électroniques obsolètes et non lus,

- videz la corbeille sans oublier le dossier des indésirables (spam).

En bref, prenez de nouvelles habitudes : soyez or-ga-ni-sé !

■ INVITATION À LA POLITESSE ET AU SAVOIR-VIVRE

La Nétiquette est là pour nous rappeler l'ensemble des règles de bonne conduite à observer sur internet, notamment lors des échanges sur les forums ou par courrier électronique.

Quelques règles relatives aux courriers électroniques

- saluez votre destinataire... cela va de soi !

- soyez explicite dans l'objet du message,

- soyez bref, clair et concis,

- évitez les mots entiers en lettres capitales, considérées comme des cris !

Quelques règles relatives aux forums

Sont interdits :

- les messages publicitaires ou commerciaux,

- les messages à caractère politique ou religieux (sauf dans les sites portant sur ces thèmes),

- la reproduction ou rediffusion d'une œuvre sans respecter les droits d'auteur,

- les messages portant atteinte à la vie privée d'une personne ou d'un groupe de personnes,

- les messages injurieux, diffamatoires ou menaçants,

- les messages à caractère raciste ou homophobe,

- les photos à caractère dégradant ajoutées à un message,

En résumé, comportez-vous sur internet comme dans la "vraie vie", avec respect et bienséance !

► Pour rappel, les propos incitant à la haine ou à la violence, la pédophilie, le cyberharcèlement, l'atteinte au droit à l'image ou au droit d'auteur... sont punis par la loi.

■ LES PROMENEURS DU NET

Pour les plus jeunes d'entre vous, connaissez-vous les Promeneurs du Net ?

Ils sont animateurs, éducateurs... et sont présents sur internet pour mener une action éducative : écoute, sensibilisation aux bonnes pratiques et aux risques liés à internet.

Alors, cherchez le Promeneur du Net le plus proche de chez vous et n'hésitez pas à les contacter.

www.promeneursdunet.fr



Promeneurs
du Net

■ MIEUX COMMUNIQUER SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX...

Les réseaux sociaux sont des outils de communication et d'information puissants, facilement accessibles et... redoutables par leur rapidité d'action !

Alors, pour continuer à les utiliser sans s'en faire, quelques points de vigilance :

- rendez visibles (ou non) vos informations personnelles en vérifiant vos paramètres de confidentialité,

- limitez les données que vous partagez,

- réfléchissez bien avant de publier quoi que ce soit : certaines photos ou vidéos pourraient vous mettre, vous ou vos proches, dans l'embarras...

- avant de relayer une information, vérifiez son authenticité !

- demandez la suppression d'une publication gênante ou compromettante sur les réseaux sociaux : les réseaux sociaux doivent procéder à son effacement dans les meilleurs délais, et au plus tard dans un délai d'un mois.

www.cnil.fr (Commission nationale de l'informatique et des libertés).



Vie du village

■ ET SE PRÉMUNIR DU CYBERHARCÈLEMENT

Que faire en cas de cyberharcèlement ? Contacter le 3018 par téléphone (ou télécharger l'application).

Gratuit, anonyme et confidentiel, le 3018 est le numéro national pour les enfants, les adolescents et les parents sur toutes les questions liées aux usages numériques des jeunes. Une équipe dédiée, composée de psychologues, juristes et spécialistes des outils numériques répond à vos questions 7 jours sur 7 et de 9h à 23h.

<https://e-enfance.org> (association de protection de l'enfance sur internet)

► Pour rappel, un mineur peut consentir seul à un traitement de ses données à caractère personnel à partir de 15 ans. Avant cet âge, le consentement du titulaire de l'autorité parentale est requis.



En savoir +

Pour toute question, la **conseillère numérique communautaire** est à votre écoute chaque 1^{er} et 3^e mardi du mois dans les locaux de **France Services à Vaour** de 10h à 12h et sur rendez-vous (envoyez un email en précisant votre problématique).

Outre les dépannages d'urgence, elle propose un accompagnement administratif, des formations numériques, un accompagnement pour les TPE/PME... bref, **LA bonne interlocutrice en la matière !**

Contact : 05 63 56 11 98

Un discours partagé pour l'ouverture du festival L'été de Vaour

Pour l'ouverture officielle du festival de l'Été de Vaour, l'équipe de coordination municipale avait choisi de prononcer un discours à plusieurs, un "discours partagé" sur la scène de l'église où les "officiels" devaient également s'exprimer à tour de rôle. Cela nous a semblé être une bonne alternative à la pensée unique, un discours à l'image de notre fonctionnement démocratique partagé. Les phrases ont été dites en alternance par les membres du groupe de coordination qui étaient sur l'estrade. Ce discours, nous vous le livrons ici. Les mots écrits en majuscules avaient été dits ensemble à l'unisson.

« **N**ous, l'Équipe de coordination municipale, sommes heureux de vous accueillir pour cette 37^{ème} édition de l'été de Vaour 2023 !

Et 37 ans c'est vieux,

MAIS 37 ANS C'EST BEAU !

(J'avais 7 ans pour la Première, j'avais 30 ans, 11 ans, 37 ans, 15 ans).

Aujourd'hui est un grand jour !

Être réunis ici, tous ensemble avec :

les spectacles, la musique, les rencontres et la fête, est la preuve vivante que malgré nos différences, nous savons faire une société où règne la paix.

Oui, en ces temps troublés, nous préférons vous parler de paix... **ET DE RES-PECT !**

N'oublions pas qu'un pouvoir en danger s'inventera toujours des ennemis qu'il pourra stigmatiser afin de faire preuve de sa force et de faire taire les lanceurs d'alertes et l'expression des craintes populaires.

Cela n'aura donc jamais de fin ?

C'est pour ça que nous, représentant d'une liste citoyenne et participative,

par la force de ce festival,

par la force de ce village unique et de nos convictions,

nous défendons les valeurs de :

RESPECT, DE LIBERTÉ, DE LIBERTÉ D'EXPRESSION, D'HOSPITALITÉ, DE NON-VIOLENCE, DE TOLÉRANCE.

Et c'est comme ça qu'en plus de profiter et de bien s'amuser, **ENSEMBLE**, public, artistes, bénévoles, partenaires, gens d'ici et gens d'ailleurs, nous sommes toutes et tous les acteurs de ce festival magnifique où règne cette forme d'excellence rurale et populaire, où tout se passe bien quand on veille les uns, les unes sur les autres,

MAIS NOUS CRÉONS AUSSI BIEN PLUS !

Nos initiatives personnelles et collectives de tous les jours enclenchent un mouvement général qui rend le monde meilleur.

Ne cédon pas à la peur,

défendons nos valeurs,

résistons à la haine et nous continuerons à vivre en paix.

Vive les rues publiques ! Vive l'humour ! Vive l'Amour ! VIVE VAOUR !





Vie associative

L'ÉTÉ DE VAOUR
depuis 1986

37^{ème} édition de L'été de Vaour

La 37^{ème} édition du festival fut joyeuse, pétillante et détendue, que ce soit sur les six dates de L'été Vagabond dans les villages alentours ou pendant la semaine vaouraise. Sans l'harassante canicule et malgré quelques froides soirées, les festivalières d'ici et d'ailleurs étaient nombreux au rendez-vous avec les spectacles (tous complets), les concerts (très animés), le village gourmand (qui n'a jamais si bien porté son nom), les animations (plus nombreuses et variées que de coutume) et les rencontres ("Parlons-en" proposé chaque jour à la Maison du Causse).

Une fois encore Vaour, ses habitants, les bénévoles et salariés de L'été de Vaour comme celles et ceux des associations locales, ont su accueillir un grand nombre d'artistes et techniciens comme des milliers de festivalières dans la bonne humeur, avec le sens de la fête et du sérieux.

Cette édition marquait aussi la fin du projet de territoire L'Avenir est à la campagne, conduit avec la compagnie Les Funambules pendant deux ans. Il a sillonné la 4C pour nourrir performances, podcast audio, séries photographiques et un spectacle mêlant professionnelles et amateurs. Une très belle expérience où les habitants ont pu prendre la parole, se raconter eux et leur territoire à travers un projet artistique. L'été de Vaour a très envie de développer ce type d'actions avec vous.

L'été prochain verra d'ailleurs l'aboutissement d'un autre projet de territoire en cours avec la Crida Company. Julien Vittecoq, Jur Domingo et leurs comparses arpentent le territoire et créent leur prochain album à partir de paroles glanées, de talents musi-



Joyeuse effervescence pendant la déambulation des Tambours de Vaour au festival
© Felix Raynal

caux locaux, de portraits de petits et grands habitants du Cordais comme du Causse. Il s'appellera On n'est pas des vaches et sera accompagné d'une exposition de photographies.

Quant au projet "Graines de programmeurs", permettant à des jeunes de 12 à 15 ans de découvrir les coulisses du spectacle vivant, il sera reconduit avec un nouveau groupe début 2024.

Si vous voulez en savoir plus, si vous voulez participer aux actions de L'été de Vaour, devenir bénévole au festival et/ou en sai-

son, n'hésitez pas à nous contacter ou venir nous voir au bureau, juste au-dessus de la mairie.

Prochain rendez-vous avec L'été de Vaour mercredi 20 Décembre dans le cadre du goûter de Noël, avec le malicieux spectacle "Bobines et flacons". Musique, cirque et marionnette pour tous, à partir de 3 ans. Et dès que les frimas de l'hiver seront passés, on se retrouve au Théâtre de la Commanderie et au Théâtre du Colombier (Les Cabannes), pour partager une nouvelle saison de spectacles et de créations en cours, dès le 1^{er} mars 2024.

Vaour en Fêtes

Nous sommes heureux de vous annoncer la création de l'association "Vaour en Fêtes" qui a pour but l'organisation de manifestations festives et culturelles sur la commune de Vaour, notamment "Jour de Fête" qui se déroule fin juin et le bal du 14 juillet.

Jusqu'à présent, ces festivités étaient organisées par des habitants et des membres de la Commission culture mais le besoin de se structurer s'est fait ressentir.

Vous pouvez déjà noter dans vos agendas que le prochain "Jour de Fête" à Vaour aura lieu le samedi 22 Juin 2024, nous

sommes d'ailleurs à la recherche d'un groupe de musique festive pour l'animation... Nous sommes ouverts à vos propositions !

Si vous souhaitez rejoindre cette association, proposer vos idées, aider à l'organisation ou à la programmation, vous pouvez contacter Julie au 06 09 01 93 42.

Association "Vaour en Fêtes"

Président : Alain Grèzes

Secrétaire : Jean Behar

Membres actifs : Cathy Grèzes, Julie Rigou, Claire Simon, Christelle Carisetti, Doug Riley, Christian Viguié et Jean-Michel Denis





Ils furent nombreux à découvrir ou redécouvrir Pôl Roux !

Association Patrimoine et Culture en Vaourais



Du 22 au 24 septembre dernier, l'association "Patrimoine et Culture en Vaourais" organisait une exposition consacrée aux nouvelles créations de Pôl Roux dans la salle des fêtes de Vaour ainsi que l'inauguration du Centre d'Art Pôl Roux en l'église Notre Dame de l'Assomption. Cette double manifestation a rassemblé près de 200 visiteurs venus de Montauban, d'Albi, de Gaillac et des alentours, dont plus d'une centaine lors du vernissage, en présence de l'artiste de 97 ans. Une judicieuse présentation des nouveautés de 2021 à 2023 et de quelques œuvres un peu plus anciennes a particulièrement retenu l'attention du public et soulevé l'enthousiasme.

« Nous sommes ce qui nous accompagne, ce qui nous aide et ce qui nous oblige ; à nous de savoir répondre. Ce long cheminement comprend des contraintes ; elles sont nécessaires pour savoir la valeur de la liberté »

Lors du vernissage, Pôl Roux prit la parole le premier, dans un discours plein d'humanité et d'humilité. À la suite de quoi, c'est Paul Vires (Docteur ès lettres et sciences humaines, enseignant en Histoire des arts) qui fit une intervention remarquée, insistant notamment sur le fait que les tableaux de Pôl Roux sont à la fois peinture et musique. Ce qui amena tout naturellement Mr Branlo - musicien et ami de longue date - à interpréter quelques œuvres inspirées avec son instrument de prédilection : le violoncelle. Jérémie Steil, actuel maire de Vaour, prononça enfin un discours tout en chaleur, en émotion et en sensibilité de manière à sceller les liens entre la commune et l'artiste.

L'inauguration du Centre d'Art Pôl Roux, hébergé dans l'église de la commune, a permis également de mesurer l'ampleur du travail de création accompli et la diversité des thèmes abordés. Du sacré, du religieux en passant par la mythologie, le Couple, la Nature, la Bible

et "la nature des choses" (dernier thème abordé), cette exposition était riche, foisonnante et donna à Jean Regazzoni l'occasion d'une belle improvisation à l'accordéon en compagnie du violoncelliste déjà cité !

Ce double événement fut couronné par un délicieux buffet préparé généreusement par l'équipe de Familles Rurales du Causse, dans une ambiance fraternelle et conviviale. Quand la laïcité permet à toutes et à tous de se retrouver, d'échanger et de bâtir éventuellement des projets communs, dans le respect mutuel.

À la suite de cette exposition, motivés par son indéniable réussite, nous envisageons la création d'une cagnotte pour récolter les fonds nécessaires à la réalisation et à la pose de vitraux conçus par Pôl Roux, de manière à embellir et à valoriser l'église. Nous avons rencontré deux vitraillistes (l'un de Villeneuve d'Aveyron, l'autre de Castres) et attendons leurs devis. Nous vous tiendrons au courant des suites.

À noter enfin que l'existence du Centre d'art Pôl Roux ne met nullement en cause l'exercice du culte catholique (offices, cérémonies...) au sein de l'église Notre Dame de l'Assomption. Dans la tradition chrétienne, il y a de nombreux exemples d'églises décorées où le "culturel" coexiste avec le "cultuel". C'est le cas, par exemple, pour les églises d'Alban dans le Tarn, de Saint Hugues en Chartreuse, du Sacré Cœur à Audincourt dans le Doubs, du Plateau d'Assy en Savoie, sans parler de la prestigieuse Chapelle Sixtine...



L'album Rétrospectives, un beau recueil des œuvres du peintre, est disponible à la vente en contactant l'association PCV (Patrimoine et Culture en Vaourais) au 06 52 04 13 74.

Plus d'informations sur notre site : <https://vaour.fr/centre-dart-pol-roux/>

**Gisèle Andrieu, Pierre Fèvre et Jean-Michel Denis
pour l'association Patrimoine et Culture en Vaourais**

Association FARE

L'association FARE (Formation Action Recherche Évaluation) a pour but d'"initier, accompagner et évaluer des actions éducatives et sociales, transmettre des compétences, soutenir des travaux de recherche et d'évaluation". Domiciliée à Vaour depuis sa fondation en 2016, l'association FARE n'a pas vocation à mener des actions locales. Ses partenaires historiques résident principa-

lement à Paris et en région parisienne, en Bretagne et en Wallonie. Les choses changent un peu. En tant qu'habitant et pour FARE, j'ai animé récemment un conciliabule "Mesure et Démesure", le 14 octobre dernier, co-organisé avec la médiathèque Noël Richard et soutenu par la 4C.



Courrier des lecteurs

Une bonne dizaine de personnes, petits et adultes, ont partagé un moment chaleureux autour de la mesure, de son histoire, de nos anciennes mesures et de la question sociale du partage de la connaissance. C'est une culture de l'entente et du consensus que représentent nos systèmes de mesure. Les enfants ont pu participer activement et dans la bonne humeur à divers ateliers interactifs, peser des lentilles, se peser, utiliser des sabliers, des thermomètres et réfléchir sur nos capacités à mesurer (ou pas) les conséquences de nos actes.

D'autres conciliabules pourront suivre, si la demande en est exprimée.

À partir de 2024, l'association FARE organisera à Vaour des séjours courts pour des étudiant.es dont le projet nécessite un terrain de recherche local. Seront retenus les projets de recherche utiles à nos territoires ruraux. La contrepartie de cette invitation sera de restituer publiquement les travaux réalisés sur place.

Marie-Ange Cotteret,
Présidente de l'association FARE



Perdu de vue

Nous avons reçu à la mairie le message suivant :

« En 1940, mon papa qui a aujourd'hui bientôt 91 ans a été évacué lors des premiers bombardements sur la Belgique. Depuis la Belgique, avec ses parents, frères et sœurs, ils sont arrivés dans votre village.

Étant des agriculteurs, ils ont aidé aux travaux des champs dans une ferme de Vaour. Les enfants allaient à l'école du village.

Il a de beaux et chaleureux souvenirs de l'accueil reçu. Depuis toutes ces années, il a gardé 2 cartes postales de votre village. Il aurait tant voulu y revenir.

J'aurais donc souhaité venir à sa place, en espérant glaner des informations et photos à lui ramener en Belgique.

Peut-être des personnes âgées vivant toujours se souviennent de ces Belges déportés ? Peut-être pourrais-je même espérer les rencontrer pour partager ces souvenirs ? »

Marcel Longrée, âgé de 7 ans en 1940, a été accueilli avec sa famille à l'Hôtel du Nord. Donc si vous avez souvenir, pour l'avoir connue ou parce qu'on vous en aurait parlé, de cette famille de réfugiés belges arrivés en 1940, vous pouvez contacter la mairie qui fera suivre ou vous mettra en contact.

Merci pour lui.

Les premiers, les derniers*

Arrivée depuis un peu plus d'un an à Vaour, je suis encore en phase d'observation et d'écoute, en un mot : en phase d'acclimatation ! Acclimatation à mon nouvel environnement, à un nouveau climat, à de nouvelles pratiques...

Au détour d'une conversation, il m'arrive assez souvent d'entendre :

- Ah ! Aujourd'hui, je ne connais plus personne dans le village !

- Oh moi, je suis nouveau, je me suis installé il y a (seulement) 15 ans...

- Des anciens comme moi, il n'y en a plus beaucoup dans le village...

Bon, à priori, je suis plutôt du côté des derniers arrivés... et alors, est-ce si important ?

Je m'étonne d'entendre ces remarques qui pour moi ont peu de sens mais pourraient raconter quelque chose : les

premiers (arrivés dans le village) et les derniers (arrivés dans le village aussi) se connaissent-ils peu, voire pas du tout ?

Alors, comment se rencontrer, oublier le temps d'un échange à quelle date nous sommes arrivés ici, quelle qu'en soit la raison ? Ou justement, en parler et s'éveiller autant à ce qui a été, à ce qui advient aujourd'hui et à ce qui sera demain ?

Si dans toute histoire, il y a en général un début et une fin, je souhaite pour Vaour une longue histoire riche de discussions et de rencontres... avec une fin heureuse !

Lisa, habitante de Vaour

* *Les premiers, les derniers*, film de Bouli Lanners, 2016

Résultats des mots fléchés

N	O	I	T	A	L	O	F	E	D	
	R	E	I	N	O	S	I	C		
S	L	A	S	R	N	O	E			
E	M	S	E	E	R	E	S	I		
M	S	E	L	L	E	X	R	U	B	
E	V	L	B	O						
H	R	S	I	D	N	E	T	E		
T	A	M	S	E	I	N				
N	A	P	I	S	U	A	L	V		
A	E	T	S	I	U	Q	L	P		
S	S	E	M	I	E		O			
V	A	M	A	D	A	I	K	S		
R	E	S	S	A	N	G	C			
H	R	D	I	N	A	I	A	M	S	
C	O		I							



Infos pratiques

Paroles de Femmes



Tous les 3^e jeudis du mois, de 9h à 12h30
permanence de l'association Paroles de Femmes.

Association d'aide pour les femmes en difficulté et victimes de violences.

Cabinet de soins de la place du Coq, à Vaour.

Avec ou sans rendez-vous :
09 51 87 31 70

ruraliteparolesdefemmes81@gmail.com

France Services



La maison
France Services du
Causse à Vaour
change d'adresse
mail afin de mieux
préserver la confidentialité des données. Ainsi,

l'ancienne adresse msap.vaour@gmail.com devient désormais : fs@vaour.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15, ouverture de l'espace numérique et du coworking, accueil pour tous renseignements, prise de rendez-vous pour les demandes spécifiques.

France services reçoit les usagers pour les demandes spécifiques et les dossiers complexes sur rendez vous, tous les après-midi du lundi au vendredi inclus, de 13h30 à 17h et le mercredi de 9h à 12h30.
Prendre rendez-vous au 05 63 47 68 72 ou sur place.

Egalement à France Services : une conseillère numérique de la 4C, Louise, est présente les 1^{er} et 3^e mardis du mois, de 10h à 12h15, de préférence sur RDV (standard de l'Escale de la 4C : 05 63 56 11 98), pour des conseils de prise en main de l'outil numérique et de l'accompagnement sur demande. Elle peut également se déplacer au domicile des personnes.

Mairie

Secrétariat/Rendez-vous :
Tél. : 05 63 56 30 41

Nouvelle adresse-mail :
mairie@vaour.fr

Site Internet : www.vaour.fr
Horaires d'ouverture : lundi 13h30-17h30, jeudi 8h30-12h30, vendredi 13h30-17h30

Les élus reçoivent sur rendez-vous pris au secrétariat de la mairie.
Permanences les lundis de 10h à 12h, présence sur le marché le 1^{er} jeudi du mois

Commerces, services

Epicerie de Stéphane

Tél. : 05 63 56 34 40

Horaires d'ouverture : mardi au samedi 7h30-12h30 / 17h-19h30, dimanche 8h30-12h30.

Epicerie biologique Ellipse d'Agnès

boutique artisanale

Tél. : 05 63 56 03 18

E-mail : ellipsebioartisanat@gmail.com

Horaires d'ouverture : lundi au samedi 10h-13h / 14h-19h30.

Friperie de Familles Rurales

Horaires d'ouverture : mercredi et jeudi 10h-12h30, samedi 15h-17h.

Marché de Vaour

Place du village - jeudi 9h-13h.

Autres marchés

Samedi matin - Cordes-sur-Ciel

Dimanche matin - Saint-Antoine-Noble-Val

Espace "encombrants" de Penne

Situé sur la D9 en bas du village sur la route de Janoye, est ouvert les premiers vendredi du mois de 14h à 17h et le samedi suivant de 9h à 12h (si le vendredi et le samedi ne tombent pas le même mois, l'ouverture est reportée à la semaine suivante).

Maison du Causse

La Poste



Tél. : 05 63 53 98 38

Horaires d'ouverture : lundi au vendredi 9h-12h30.

France Services



Tél. : 05 63 47 68 72

E-mail : fs@vaour.fr

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 13h30-17h.

France Services reçoit les usagers sur rendez-vous. Prendre rendez-vous au préalable au 05 63 47 68 72, ou sur place.

Espace numérique et coworking accessibles du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h15.

Les assistantes sociales du Conseil Départemental tiennent leur permanence à France Services sur rendez-vous, tous les 1^{er} jeudis du mois, en téléphonant au 05 63 77 31 00 ou au 05 63 81 21 81

Familles Rurales du Causse



Salon de thé les jeudis 9h30-17h.

ADMR



Horaires d'ouverture :

Lundi 14h - 17h ; mercredi 9h - 12h

Tél. : 05 63 45 17 31

Cabinet de soins

6 place du Coq - Sur rendez-vous.

Médiathèque

Tél. : 05 63 45 01 84

E-mail :

mediatheque-n.richard.vaour@4c81.fr

Horaires d'ouverture : mercredi 10h-12h / 15h-18h, jeudi 10h-12h30, samedi 10h-12h et du 15/4 au 15/10 vendredi 18 h - 19 h 30

Secours

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Pompiers : 18

Numéro d'urgence européen : 112



Mairie de Vaour
Place de la Mairie
81140 VAOUR
05 63 56 30 41
mairie@vaour.fr
www.vaour.fr

les Échos de Vaour

Responsable de la publication : Jérémie Steil, Maire de Vaour | Comité de rédaction : Isabelle Cotte - Ignace Fabiani - Gérard Lanoye - Lisa Matz - Claire Simon - Léonore Strauch - Thierry Vignolles | Textes et illustrations sous licence CCBY-SA | Textes rédigés par : les membres du groupe de coordination, les commissions municipales et les associations | Illustration de couverture : Le Dandy Manchot | Illustrations : Lisa Matz, Kathelène de Préville | Photos : Gérard Lanoye - Claire Simon - Thierry Vignolles | Conception graphique, maquette : Thierry Vignolles | Impression : Gaillac Imprim' - 37 av. Saint-Exupéry - 81600 Gaillac | Bulletin Imprimé sur papier recyclé

